



Compte Rendu de la séance du vendredi 01 avril 2016

Jean-Luc MICHEL Serge MAURIN Isabelle PASCAL Didier VERNHET Christian MALHOMME
Gaëlle GOGLINS Chantal BOYER

Secrétaire(s) de la séance:

Madame Isabelle PASCAL

Ordre du jour:

- Examen et vote du Compte de Gestion et du compte administratif 2015 de la Commune
- Affectation des résultats de fonctionnement
- Vote des Taux d'imposition 2016 (4 taxes)
- Examen et vote du Budget Primitif 2016 de la Commune
- ONF Programme de services et travaux en Forêt Sectionale de La Cavaladette – Cros Garnon et Montbrun pour 2017.
- inscription et destination des coupes de bois sur la section de La Cavaladette – Cros Garnon et Montbrun

En complément de l'ordre du jour

Le Maire, Jean-Luc MICHEL a présenté l'ordre du jour et a soumis à l'assemblée deux projets d'additifs sur des dossiers pour lesquels des éléments nouveaux sont parvenus au secrétariat de la Mairie après l'établissement de l'ordre du jour de la séance et qui présentent un caractère urgent, justifiant cette proposition.

- **Courrier de Mr André BARET, Maire de la Commune de Hures La Parade, reçu le 1^{er} avril 2016, relatif à la création de l'association USAPR**
- **Adhésion à Lozère Energie**

Le Conseil Municipal accepte ces deux projets d'additifs.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2016, il est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet (DE 2016 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Serge MAURIN, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le

budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 496.24		19 218.03		59 714.27
Opérations de l'exercice	120 653.12	135 772.24	23 968.88	63 149.23	144 622.00	198 921.47
TOTAUX	120 653.12	176 268.48	23 968.88	82 367.26	144 622.00	258 635.74
Résultat de clôture		55 615.36		58 398.38		114 013.74
				Restes à réaliser	84 323.26	
				Besoin/excédent de financement Total		29 690.48
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		26 297.55

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

26 690.48	au compte 1068 (recette d'investissement)
29 690.48	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ces résultats comprennent l'intégration, dans le budget de la commune, des résultats des budgets du CCAS et Ferme de reconquête, supprimés en 2015, à savoir :

- CCAS : + 372.60 €
- Ferme de reconquête : - 187.99 €

Vote des taux 2016 - 4 Taxes (DE 2016 016)

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire pour 2016 les taux votés en 2015 à savoir:

TH: 9.59
 TFB: 8.03
 TFNB: 108.64
 CFE: 21.84

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de reconduire pour 2016 les taux votés en 2015, tels que ci-dessus

● **Subvention 2016 accordées par la Commune**

Le Maire propose d'harmoniser, pour l'année 2016, le montant des subventions accordées aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer 200 euros aux associations et 50 euros à l'association sportive de l'école publique de Florac et à l'association des amis de l'école publique de Florac
L'annexe du Budget concernée sera renseignée ainsi.

● **Examen et vote du budget primitif 2016 de la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires pour l'année 2016.

Le budget proposé s'équilibre comme suit :

o **Commune : le budget s'équilibre comme suit :**

1. Section de fonctionnement : **164 906,48 €.**
2. Section d'investissement : **194 960.04 €.**

Total du budget 359 866.52€

ONF-Programme de services et travaux en forêt sectionale de La Cavaladette-Cros Garnon et Montbrun.(DE 2016 017)

En l'absence de commission Syndicale, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation des parcelles listées ci-dessous, sises sur le territoire communal de Montbrun et propriété des habitants de la Forêt Sectionale de La Cavaladette - Cros Garnon et Montbrun, et qu'il serait nécessaire, en 2016, de programmer des services et travaux pour 2017.

Le montant du programme présenté par l'Agence de l'Office National des Forêts de la Lozère est estimé à 5 450 € HT.

Pour la Forêt Sectionale de La Cavaladette - Cros Garnon et Montbrun,

- Travaux de réfection généralisée de la route forstière sur 800 ml en parcelle 8 , pour un montant de pour un montant de 2 150 € HT.

- Travaux pour mise au gabarit grumier, il s'agit d'élargissement y compris résorption de points noirs en parcelle 4,11 et 12, pour un montant de pour un montant de 3 300 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Considérant que des travaux d'aménagement ont déjà été réalisés récemment sur cette section;
- Vu le coût élevé des travaux pour notre petite commune
- Décide de reporter sa décision et de ne pas approuver, les devis tels que détaillés ci dessus.

Coupes de bois de l'exercice 2016 en forêt sectionale de la cavaladette, Cros Garnon et Montbrun-Fixation de la destination (DE 2016 18)

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'inscription des coupes ci-après détaillées à l'état d'assiette 2016 et décide de leur destination :

VENTE PUBLIQUE

Forêt	Section ou commune bénéficiaire	Parcelle	Surface parcourue	Volume présumé	Observations
La Cavaladette Cros Garnon et Montbrun	MONTBRUN	14	11.74	821	1ère éclaircie, anticipation de l'aménagement en cours
La Cavaladette Cros Garnon et Montbrun	MONTBRUN	15	11.66	816	1ère éclaircie anticipation de l'aménagement en cours

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur l'inscription et la destination des coupes de bois sur la section de commune de La Cavaladette Cros Garnon et Montbrun, et autorise le maire à effectuer toutes les démarches, et à signer tous les documents nécessaires à sa bonne réalisation et aux opérations de vente éventuelles.

Les recettes et les dépenses des opérations précitées seront inscrites dans les états annexés des sections concernées du budget communal.

Adhésion à Lozère Energie (DE 2016 019)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Cet organisme offre aux collectivités un service spécifique de conseil en énergie partagée, à savoir:

- Inventaire du patrimoine
- Diagnostic énergétique
- Programme pluriannuel d'actions
- Accompagnement de la collectivité

- Suivi des consommations et des dépenses

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve cet exposé
- Accepte l'adhésion à LOZERE ENERGIE, et le paiement de la cotisation annuelle de 1,50 euros par habitant
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette décision

Adhésion à USAPR (DE 2016 020)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'USAPR "Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales , garante de l'équilibre des Territoires.

L'objectif de cette association est d'interpeller l'Etat et l'Europe en faveur d'une régulation sévère du loup dans les zones de pastoralisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Approuve cet exposé
- Accepte l'adhésion à l'URSAPR et la cotisation s'y rapportant
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 45.